



**CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
(L.E.R.M. L.R.Q. C. E-2.2, ARTICLE 555)**

RÈGLEMENT numéro 401-25

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 401-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 401 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE D'HABITATION TRIFAMILIALE À LA ZONE CR-1**

---

AVIS DE MOTION	8 avril 2024
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 401-25	6 mai 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT 401-25 ET SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE	8 juillet 2024
AVIS PUBLIC DE RECENSEMENT	9 juillet 2024
ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE	17 juillet 2024
ANNONCE DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE 11h30 À L'HÔTEL DE VILLE (sur le site internet de la municipalité)	18 juillet 2024

JE FREDY SERREYN, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, RÉSIDENT À SABREVOIS, ATTESTE PAR LES PRÉSENTES SOUS MON SERMENT D'OFFICE, L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS SUR LA TENUE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 17 juillet 2024.

À LA FERMETURE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT À 19H01, 0 SIGNATURE APPOSÉES AU REGISTRE. LE NOMBRE REQUIS DE (178) SIGNATURE POUR LA TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE N'EST PAS ATTEINT. EN CONSÉQUENCE, LE « RÈGLEMENT #401-25 » EST RÉPUTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER DU SECTEUR.

JE CERTIFIE QUE LADITE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT (L.E.R.M., L.R.Q., c.E-2.2, art. 532 et ss) A ÉTÉ TENUE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI ET QUE LES RÉSULTATS ON ÉTÉ AFFICHÉS AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

Sous mon serment, je délivre ce certificat Le 17 juillet 2024

  
FREDY SERREYN, Secrétaire trésorier.